

ONIVAL

WOIGNARUE

HAUTEBUT

Vieil Onival - Les Blancarts
Bulletin d'informations

Bulletin de novembre 2016

-----N° 175

<http://mairiewoignarue.free.fr/>

Horaires du secrétariat de mairie – Vacances de Noël

Le secrétariat de mairie sera ouvert du 19 décembre au 30 décembre inclus de :

8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Le secrétariat sera fermé le lundi 2 janvier 2017

Avant la cérémonie de réouverture de l'église, toute l'équipe d'insertion (ADI) Somme pose pour la Photo de fin de chantier.

L'association Grand Chœur leur succèdera pour le nettoyage final.

Unanimement, chacun a pu apprécier le résultat pour la mise en peinture de tout l'édifice.

Un travail de qualité, superbement réalisé par un groupe encadré par Nicolas Bruvier.

Merci ADI et félicitations.

Le Maire Alain HENOCQUE



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE WOIGNARUE

Le samedi 19 Novembre 2016, l'Association organisait un repas sous le signe du beaujolais !

Une centaine de convives, petits et grands, ont pu déguster des camemberts rôtis au barbecue accompagnés de charcuterie, pommes de terre et autres.

Cette année le club de country de Oust-Marest a animé notre soirée et ce, de façon exceptionnelle ! Les participants ont pu découvrir la dance country, s'y essayer pour certains et cela était plutôt drôle pour quelques-uns ! Mais les amateurs des années 80 ont également pu se défouler sur la piste.

La soirée a donc été une réussite !! Nous remercions l'ensemble des participants car ceux qui nous soutiennent par leur présence ont compris le but et l'importance de l'Association : participer financièrement à des projets et sorties organisées par l'Ecole et dynamiser le village par des animations pour vos enfants.

Les membres de l'Association



L'harmonie fêtait Sainte-Cécile



" Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, l'harmonie municipale a fêté ce samedi 26 novembre, la Sainte Cécile patronne des musiciens, représentée cette année par Manon Bigot.

A cette occasion et au sortir de l'office religieux donné en l'église Marie-Madeleine, plusieurs musiciens ont été honorés:

- Stella PALANDRE pour 15 ans de service - Médaille de Bronze de la Fédération Musicale de la Somme (FMS)
- Elodie CRUSEL pour 20 ans de service - Médaille de Bronze de la Confédération Musicale Française
- Gérard DENEUX pour 25 ans de service - Médaille d'argent de la FMS
- Alain DUMINIL pour 45 ans de service - Médaille d'argent avec étoile de la FMS.



La soirée s'est poursuivie comme elle avait débuté, dans une ambiance festive autour du verre de l'amitié suivi d'un diner réunissant les musiciens, leur famille et amis.

L'harmonie remercie Manon et ses parents pour leur chaleureux accueil et vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

L'ÉGLISE ENFIN REOUVERTE

Samedi 19 novembre les places assises dans l'église n'ont pas suffi pour accueillir les 250 personnes venues assister à la cérémonie laïque de réouverture de l'église. Tous étaient unanimes pour reconnaître l'importance des travaux réalisés et la métamorphose de l'intérieur.



Vue générale



La nombreuse assistance



Introduction du président de l'association « grand chœur »



Discours de Mr le Maire



Remise symbolique de la clé réalisée bénévolement par Mr DESLOUBIERES et portée par Lucine DEVILLERS



Intervention de Mr l'Abbé Ernest OKE



L'harmonie fidèle à toutes les manifestations



Maquette réalisée bénévolement par Monsieur ABRAHAMME de Feuquières



Clé symbolique installée sur la plaque rappelant la réouverture



Plaque offerte par l'association DEMUCHER (Mr Jean-Mary THOMAS) présentant les explications sur les inscriptions figurant sur la pierre de consécration

La réussite totale de cette journée a apporté bien du réconfort à ceux qui ont œuvré depuis 7 ans pour surmonter les contraintes administratives, financières, et réunir des fonds et fut clôturée par un vin d'honneur offert par la municipalité. Le dimanche matin la messe était concélébrée par le Vicaire Général d'Amiens, l'Abbé Ernest OKE et un Diacre ; toutes les places assises étaient occupées. A l'issue de cette cérémonie un apéritif était offert par la paroisse « Notre Dame des Falaises »



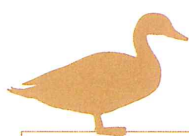
Remise d'un témoignage de reconnaissance par l'abbé OKE à Mr le Maire à la fin de la messe



Sortie de la messe



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre de volaille sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire)

Communiqué du 17 novembre 2016

Fédération des Chasseurs de la Somme - Influenza aviaire -

Depuis la fin du mois d'octobre, période de migrations, plusieurs foyers d'Influenza Aviaire hautement pathogènes ont été détectés occasionnant de la mortalité d'oiseaux sauvages.

Ces foyers ont été détectés dans plusieurs pays d'Europe, dont des pays voisins de la France.

Face à la situation évoluant rapidement et de façon de plus en plus inquiétante, le passage du niveau de risque « négligeable » au niveau de risque « élevé » dans les zones humides et « modéré » pour les autres territoires est acté depuis le 17 novembre 2016.

Nous regrettons néanmoins, ne pas avoir été consultés en amont par les services du Ministère.

Une note de service diffusée par le ministère ce matin prévoit les modalités d'application des mesures devant être prises dans les zones à risque particulier (=zones humides) et modéré (=reste du territoire). Ces modalités d'application des mesures sont bien les dérogations attendues. Elles sont décrites dans cette note et récapitulées dans le tableau synthétique ci-dessous.

Zones à risque particulier (= zones humides)

Usage des appelants chasse au gibier d'eau	Autorisé pour ceux déjà présents sur les sites de chasse avant le 17/11, doivent être maintenus sur ces sites
Transports des appelants chasse au gibier d'eau	Interdits sans dérogation possible, quelle que soit la destination
Transports de gibiers à plume	Interdits dans les ZRP quelle que soit la destination
Lâchers de gibiers à plume	Interdits
Rassemblements (=au moins 2 détenteurs d'oiseaux)	Interdits avec dérogations possibles (AM 16/03/2016)

Appelants pour la chasse au gibier d'eau**Transports des appelants :**

- **zones à risque élevé** (=zones à risque particulier= zones humides) : **interdits**, les déplacements des oiseaux au sein du site de chasse ne sont pas considérés comme des transports, en revanche le déplacement entre le domicile du détenteur et le site de chasse, même situé sur la même commune, est considéré comme un transport.

Utilisation des appelants : possible sur tout le territoire

Lorsque les oiseaux étaient sur les sites de chasse avant le changement de niveau de surveillance (17 novembre matin), ils doivent y rester et peuvent donc être utilisés, quel que soit le niveau de risque en France.

Il est possible qu'un dépistage soit mis en place sur ces oiseaux lors de leur retour des lieux de chasse en fin de saison, lorsque leur transport sera à nouveau autorisé dans les zones à risque.

Transports et lâchers de gibiers à plume**Transports des gibiers à plume pour lâcher**

- **zones à risque élevé** (=zones à risque particulier= zones humides) : **interdits** aussi bien à destination des zones à risque élevé, qu'à destination des zones à risque modéré.

Lâchers de gibiers à plume

- **zones à risque élevé** (=zones à risque particulier= zones humides) : **interdits**

Rassemblements d'oiseaux

Un rassemblement regroupe au moins 2 détenteurs d'oiseaux différents.

- **zones à risque élevé** (=zones à risque particulier= zones humides) : **interdits** mais des dérogations sont possibles par arrêté préfectoral (cf AM du 16/03/2016)

Agenda de décembre

Samedi 10	Sainte Barbe Pompiers (Salle Charles Lecat)
Judi 15	Repas de fin d'année Association des aînés (Salle Charles Lecat 12h30)
Vendredi 16	Noël des Parents d'élèves
Samedi 17	Distribution des colis aux Aînés
Dimanche 18	Calèche des Parents d'élèves (Salle Charles Lecat)

ETAT CIVIL

<u>Naissance :</u>	DANNE Raphaël	St Aubin/Scie	le 23 novembre 2016
<u>Décès :</u>	HAMIOT Geneviève (56 ans)	Abbeville	le 20 novembre 2016
	CHEVALIER Monique (56 ans)	Hautebut	le 4 décembre 2016